Stage de chant choral à Saint-Santin Cantalès
du lundi 28 avril au samedi 3 mai 2025

Musiques savantes et musiques populaires d'Italie

Intervenante : Line Billard

Canzonetta, laudi, villanella, tarentella, madrigale, saltarello … i tutti canti ...

Les airs ont été harmonisés par la chef de chœur. Des instrumentistes professionnels, en cours de professionnalisation ou amateurs accompagneront les chanteurs.

Le stage aura lieu à Saint-Santin Cantalès dans la salle des fêtes de la commune. Il s'adresse à tous les chanteurs débutants ou expérimentés et ne nécessite pas de savoir lire la musique. Pour ceux qui le désirent, une initiation aux danses traditionnelles italiennes sera proposée.

Un concert est prévu le vendredi 2 en soirée, un second concert pourrait être organisé le samedi dans un autre lieu.

Horaires : 4 à 6 heures de répétition par jour.

Frais d'inscription :
L'accès à cet atelier est réservé aux membres de l'association **« Échappées Musicales »** à jour de leur cotisation (10 euros).

Le coût du stage est de 200 euros.
Tarif réduit pour étudiants et personnes sans emploi.

BULLETIN D'INSCRIPTION

A renvoyer à Jean-Louis Billard – 7 chemin de Cas-15150 Saint-Santin-Cantalès accompagné de votre chèque à l'ordre de : Échappées Musicales

Nom et prénom : ……
Adresse : …… Code Postal / Ville:
Téléphone : ……Adresse e-mail : ……

Je m'inscris au stage suivant : stage de chant choral «Musiques savantes et musiques populaires d'Italie» qui a lieu à Saint-Santin Clès du 28/4/2025 au 3/5/2025

□ adhésion annuelle obligatoire et non remboursable : 10 €
□ stage : 200 € (sauf tarif réduit pour étudiants et demandeurs d'emploi)

Règlement par chèque : 2 chèques à l'inscription, soit :
- l'un de 10 euros pour l'adhésion. Il sera encaissé à réception et ne sera pas remboursable.
- Un second chèque pour l'inscription, qui sera encaissé au début du stage. En cas d'abandon par le stagiaire en cours d'activité pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, il ne sera procédé à aucun remboursement. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour le bon déroulement pédagogique de l'activité, ou en cas de force majeure, Échappées musicales se réserve le droit d'annuler l'activité. Dans ce cas, Échappées musicales procède au remboursement du montant de l'activité, à l'exception de l'adhésion à l'association.

Les repas pourront être pris en commun (repas partagé). Dans la commune, des chalets 5 personnes sont proposés à la location pour la semaine (renseignements au 04 71 43 85 69). Sinon, certains choristes se proposent pour héberger gracieusement quelques stagiaires. (se renseigner en tel au **06 73 47 34 81)**

□ **Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales**

Date et Signature : ……